



République Française

Département  
Du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15
Pour	Contre	Abstention
18	0	1

Date de convocation  
Le 11 Juin 2021

Objet de la délibération

Autorisation de signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissements coordonnés des réseaux numériques de la rue Poincaré à Capinghem

CM 2021//06-D07

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 02/07/2021

Extrait du registre  
Des délibérations du conseil municipal  
Commune de Capinghem

Séance du 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un le 17 juin, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, F.TREDEZ, E.BARBAY, JM.CLERFAYT, A.KIMOUR, K.UDRY, J. AGNIERAY, P. MOUCHON, G. OUDAERT,

Absents excusés avec pouvoir :

G. CHATEAU >pouvoir à S. DUMORTIER, N. ROUBAUD >pouvoir à K. UDRY

V. DUCOURAU >pouvoir à Ch. MATHON , M. WALICKI >pouvoir à T. WIDHEN

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de transferts de maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissements coordonnés des réseaux numériques de la rue Poincaré à Capinghem.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions administratives, techniques et financières relative à l'opération d'effacement des réseaux aériens située rue Poincaré de la commune.

La convention porte sur deux volets :

- Volet 1 : transfert de maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux communaux à la MEL,
- Volet 2 : fonds de concours par la commune à la MEL en soutien l'investissement réalisé sur le réseau de distribution d'électricité

L'opération se décompose en trois rubriques :

- Rubrique 1 – Effacement du réseau de distribution publique d'électricité à la charge de la MEL,
- Rubrique 2 – Effacement des réseaux communaux d'éclairage public, de vidéoprotection et de type Groupe Fermé d'Utilisateurs à la charge de la commune,
- Rubrique 3 – Enfouissement du (des) réseau(x) numérique(s) à la charge de la MEL.

L'estimation prévisionnelle des différentes rubriques est le suivant :

- Rubrique 1 : 33 149,50 € HT,
- Rubrique 2 : 18 160,75 € HT,

La rubrique 3 n'est pas concernée par la présente convention.

Dans le cadre de ce transfert, la maîtrise d'ouvrage de la rubrique 2 est confiée par la commune à la MEL pour un montant maximum de 18 160,75 € HT soit 21 792,90 € TTC.

La commune sera redevable envers la MEL d'une somme dont le montant sera celui des prestations réellement acquittées par la MEL pour les travaux relevant de rubrique 2 et dans les limites du montant défini au paragraphe précédent.

Toute augmentation du montant des travaux nécessitera la passation d'avenants à la présente convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTÉ ET AUTORISÉ**

- ↳ D'adopter les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à l'opération « rue Poincaré »
- ↳ Monsieur le Maire à signer la convention de transferts de maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissements coordonnés des réseaux numériques de la rue Poincaré à Capinghem.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,  
Maire de CAPINGHEM

